

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

Tarifs année 2020/2021

Le Conseil municipal décide de maintenir l'ensemble des tarifs pour les repas soit :

- pour les élèves primaires et maternelles à 3.40 €, il est toutefois précisé que les repas sont élaborés sur place contrairement à beaucoup de communes environnantes ;
- pour les enseignants à 5.80 € ;
- pour le personnel communal à 2.80 € ;

Et maintien également pour la garderie périscolaire à 1 € la ½ heure.

Forêt communale – validation du marché de travaux forestiers 2020

Le marché est attribué à la société Armorique Forêt de PLUVIGNER pour un montant de 8 349.36 €. Les travaux consistent à la réalisation d'un semis de feuillus et résineux avec broyage et préparation du sol sur une surface de 2.22 ha ainsi que le fauchage et le broyage des pistes et sommières sur une longueur de 6.78 km.

Renouvellement du contrat de l'animateur sportif à compter du 1^{er} septembre 2020

Suite à une rencontre avec les différentes associations utilisant les services de M. Gildas BOUILLY et devant la satisfaction de ses prestations, il est décidé de renouveler son contrat à compter du 1^{er} septembre 2020.

FDGDON – nomination d'un référent communal « Frelon asiatique » et « Ragondin »

Monsieur Jean-François GUILLEMOT est désigné référent « Frelon asiatique » et Monsieur Sébastien COURTIN est nommé référent suppléant « Frelon asiatique ».

Monsieur Alain LERAT est désigné référent « Ragondin ».

Attribution du régime indemnitaire aux agents contractuels

Le Conseil municipal décide de l'instauration du RIFSEEP composé d'une part fonctions (IFSE) et d'une part résultats (CIA) au bénéfice des agents contractuels à compter du 1^{er} juillet 2020 ;

Fonds d'intervention local aux entreprises

La CC OBC a décidé de créer un fonds de solidarité local aux petites entreprises pour les aider à faire face à la crise sanitaire de ces derniers mois.

OBC a fixé une enveloppe de 80 000 € pour ce fonds (2€/hab.) et il est proposé que chaque commune abonde au même montant afin d'obtenir un montant global de 160 000 €, ce qui permettrait de financer une aide de 500 € par entreprise éligible (250 € par OBC + 250 € par la commune).

Il est précisé que pour être éligible à cette aide, l'entreprise devra avoir obtenu l'aide du fonds national de solidarité en amont.

Si la commune participe à ce fonds, les dossiers de demande seront déposés et instruits par la commune.

Chaque commune n'abonde le fonds qu'à destination et à hauteur des entreprises aidés de sa commune.

Le montant réel de la participation de la commune dépendra du nombre d'entreprises qui bénéficieront de l'aide.

Le Conseil municipal décide de participer à ce fonds d'intervention local aux entreprises à hauteur de 2 € par habitant , soit pour la commune une aide de 2 900 €.

Lotissement « Les Jardins du Séquoia » - mission de maîtrise d'œuvre

Suite à la création d'un nouveau lotissement dont les crédits ont été votés au budget primitif 2020, le Conseil municipal décide d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre à la société ARTOPIA de Vannes pour des études préliminaires pour un cout de 9 550 € HT et pour une mission d'urbanisme pour un montant de 6 350 € HT.

La rémunération concernant les travaux dépendra de l'enveloppe prévisionnelle.

Transport des élèves de l'Ecole Sainte-Anne vers la piscine de Malestroit

L'école Sainte-Anne sollicite de la commune la prise en charge du transport des élèves vers la piscine de Malestroit à raison de 20 séances pour l'année 2020/2021.

Monsieur le Maire précise que l'école aura un manque à gagner cette année dû au fait qu'elle n'a pu réaliser de repas de fin d'année suite au COVID 19.

Le Conseil municipal accepte de prendre à sa charge à titre exceptionnel le transport des élèves vers la piscine de Malestroit.

Elus référents sécurité routière

Madame Marie-Claude HOUEIX est nommée référente titulaire et Madame Anne ROLLAND, référente suppléante.

Travaux maison de santé – avenant 1 lot 1 démolition

Des travaux supplémentaires pour la démolition du mur d'enceinte côté parking, pour un montant de 2 065.72 € HT, s'avèrent nécessaires pour un accès direct sur le parking.

Cette modification modifie le marché initial du lot 1 de cette façon :

Lot 1 démolition :

-	Marché initial :	23 828.99 €
-	Plus-value pour la démolition du mur d'enceinte :	+ 2 065.72 €
-	Nouveau montant du marché :	25 894.71 €

Questions diverses

a) Commission du personnel :

Le recrutement d'un adjoint administratif pour une prise de poste au 1^{er} novembre 2020 est actuellement en cours.

b) Poubelles rue des haies :

Il a été demandé s'il était possible de prévoir la pose de cache conteneurs à la rue des haies afin d'améliorer l'esthétique en arrivant de La Gacilly.

Le Conseil municipal valide cette proposition.

c) Boite à livres :

Il est proposé de poser une boite à livres dans le centre de l'agglomération.

Ce projet a déjà été envisagé par les bénévoles de la médiathèque pour une pose dans le jardin du presbytère et il est précisé que cette boite à livres sera réalisée par l'association « L'Outil en Mains ».